



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

3^e séance du mardi 18 septembre 2018

Présidence de M. Valéry Beaud, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le rapport-préavis N° 2017/52 de la Municipalité, du 26 octobre 2017 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de prendre acte de la réponse et de la politique de la Ville de Lausanne au sujet de l'asile ;
2. de faire sienne la déclaration de mai 2017 de l'Initiative des villes pour la politique sociale intitulée : déclaration « Ville-refuge » ;
3. d'approuver la réponse au postulat de M. Pierre-Yves Oppikofer « Lausanne Ville-refuge ».

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi dix-huit septembre deux mil dix-huit.

Le président :



Le secrétaire :